



# Challenge prévention : démontrer la valeur des innovations en vie réelle

20/09/2024



- Les enjeux de l'Appel à Projets Challenge Prévention
- **Les attendus des projets**
- Le déroulé et les phases de sélection
- Session Questions/Réponses

# Les enjeux de l'Appel à Projets -Challenge Prévention



### Présentation de l'Appel à Projets – Challenge Prévention

### Stratégie d'accélération Prévention



Démontrer la valeur des innovations en prévention en vie réelle



Faire émerger et/ou identifier des modèles économiques permettant le financement pérenne des innovations en prévention

# Les attendus des projets



### → Projets partenariaux d'envergure :

- ✓ Cohérents avec les priorités de santé publique
- ✓ Projets intégrant une(des) technologie(s) ou produit(s) de santé innovant en prévention (primaire, secondaire et/ou tertiaire) pouvant être combinés à d'autres innovations qu'elles soient notamment numériques ou organisationnelles
- ✓ Conduits sur une population suffisamment importante (région(s), national) pour permettre la démonstration de la valeur en vie réelle (notamment efficience, économies de soins de santé, fluidification des parcours...)

- Consortiums fortement attendus (public/privé): chef de file peut être une PME, ETI ou structure publique (CHU, ESPIC, CLCC, fondations, associations, équipe académique...)
- ✓ Le consortium inclut obligatoirement l'entreprise (PME ou ETI) fabricant/exploitant du produit/technologie de santé concerné
- ✓ Les grands groupes peuvent faire partie des consortiums mais ne peuvent pas être chefs de file

## **Présentation du Comité stratégique**

#### Présidence du Comité stratégique

Présidente : Isabelle ADENOT

Présidente du conseil d'administration l'Agence du Numérique en Santé (ANS)

Vice-Présidente – Santé Publique : Geneviève CHENE Pr en Santé Publique, Université de Bordeaux/ISPED

Vice-Président - Economie de la santé : Josselin THUILLIEZ

Directeur de Recherche au CNRS et au CREM

#### **Membres permanents**





















### → Missions du Comité Stratégique :

- ✓ Porter les grandes orientations stratégiques des institutions représentées
- ✓ Engager des réflexions sur les modalités de financement des dispositifs de prévention et sur leur intégration dans le système de santé
- ✓ Proposer des experts pour constituer le jury en charge de la sélection des projets et des experts pour aider à l'ajustement méthodologique des projets pré-sélectionnés lorsque cela est nécessaire
- ✓ Sensibiliser les experts aux attendus de l'AAP
- ✓ Participer aux étapes clés du process de sélection via la Présidence du Comité Stratégique : présélection, orientation méthodologique, auditions
- ✓ Assurer l'articulation de l'AAP avec le PEPR

### Les attentes du jury

Norté et et

## Clarté et cohérence du projet

Enjeux, problématique, rationnel scientifique, formalisation des objectifs, solution proposée, ...

2

#### Impacts attendus

Impact populationnel, santé publique, impact médico-économique/budgétaire, impact organisationnel, efficience, ...

3

#### Choix méthodologiques

Design de l'étude, populations cibles, objectifs, critères de jugement, ...

4

#### Technologies utilisées

Innovation, fonctionnalités, règlementation, ...

5

### Expérience en prévention

Partenaires, sous-traitants, équipes de recherche associées,...

# Le déroulé et les phases de sélection



### Les critères d'éligibilité

- Assiette de dépenses totales : 5 à 10 M€
- Durée de projet de 12 à 48 mois
- Les travaux doivent être réalisés en France
- Projet mono-partenaire ou en consortium
  - Les grandes entreprises ne peuvent pas porter de projet individuel ou être cheffes de file d'un consortium
     △ Compte tenu de la nature de l'appel à projets, le portage du projet par un consortium est fortement attendu
- Une technologie devant présenter, si applicable, la justification du marquage CE ou de l'AMM
- Présentation obligatoire d'un synopsis d'étude de démonstration de la valeur
- Le dossier déposé comportera une auto-évaluation de l'impact environnemental du projet et précisera obligatoirement la méthodologie utilisée pour parvenir aux résultats présentés.
- Les travaux liés au projet ne devront pas avoir débutés <u>avant le dépôt complet du dossier</u> de candidature en réponse au présent AAP.

### Les critères de sélection



#### Pertinence du projet au regard des objectifs et attendus de l'appel à projets

- Soutenir des **projets d'envergure** autour d'objectifs de santé publique
- Faire émerger ou identifier des **modèles économiques** permettant le financement pérenne de dispositifs innovants de **prévention**



#### Degré d'innovation et valeur ajoutée de la technologie de santé étudiée dans le cadre du projet

- Maturité suffisante de la technologie pour un lancement de projet rapide
- Degré de rupture en termes d'innovation technologique ou non technologique (offre, organisation, modèle d'affaires)
- Caractère innovant par rapport à l'état de l'art
- Positionnement et valeur ajoutée justifiée par rapport à la concurrence



#### Démonstration de la valeur dans le champ de la prévention

- Démonstration doit être faite sur une population suffisante et pertinente
- Être en accord avec **les priorités de santé publique** et les acteurs institutionnels de la prévention
- Proposer des objectifs d'étude et des indicateurs clairs et pertinents pour l'évaluation de l'impact



#### Impact socio-économique et retombées attendus

- Bénéfice populationnel du projet pour sa diffusion à grande échelle et externalités socio-économiques du projet
- Qualité et robustesse du modèle économique et du plan d'affaires proposé
- Retombées économiques, emplois sur les territoires, investissements, valorisation d'acquis technologiques ect...
- Marché potentiel de la solution développée

### Les critères de sélection



#### Capacité du porteur à porter le projet

- Capacité du porteur à mener à bien le projet, **notamment** <u>opérationnelle</u> et <u>financière</u> (capitaux propres et un plan de financement en cohérence avec l'importance des travaux proposés)
- Adéquation des compétences de l'équipe (développement rapide du projet et maîtrise des impacts)
- Expérience des porteurs du projet sur les projets visant la prévention



#### Le consortium, un véritable partenariat stratégique et collaboratif

- · Les partenaires doivent présenter une synergie claire et argumentée dans le cadre du projet
- Pertinence de la répartition des activités au sein du consortium
- Complémentarité des compétences techniques et scientifique au sein du consortium

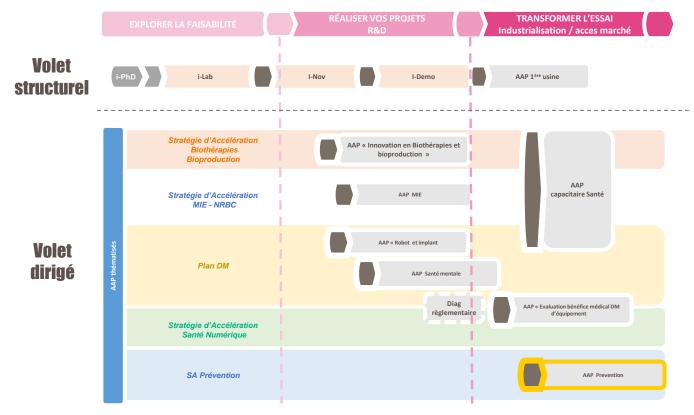
⚠ Un prestataire n'est pas un partenaire



#### Impacts environnementaux et, le cas échéant, effets positifs attendus du point de vue écologique

- Projets démontrant une réelle prise en compte de la transition écologique.
- Projets expliquant leur contribution à la transition écologique, en présentant les effets, directs ou indirects, positifs ou négatifs, estimés pour les axes de la taxonomie européenne

### D'autres offres de financement pour les projets pas assez matures



### Liste des documents à fournir pour les dépôts de dossier

### Dépôt du dossier allégé

### **Documents liés au Projet:**



Présentation synthétique du projet (30 slides)



Synopsis de l'étude vie réelle proposée (10 pages)



**Document attestant l'obtention du marquage CE/AMM pour la solution proposée** (si applicable)

#### **Documents liés aux structures:**

- Fiche de demande d'aide & Eléments financiers
- Fiche de communication du projet
- Grille d'impact du projet
- Questionnaire activités pays sanctionnées
- Documents administratifs



Clôture du dépôt de la première relève le 10 décembre 2024

### Dépôt du dossier complet

#### **Documents liés au Projet:**



Présentation détaillée du projet

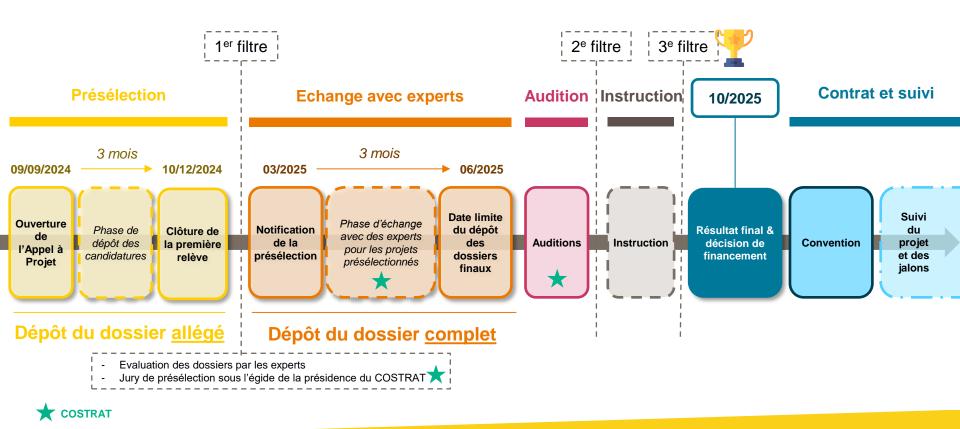


Protocol complet de l'étude de vie réelle



Base de données budgétaire détaillée

### Les principales étapes de l'appel à projets



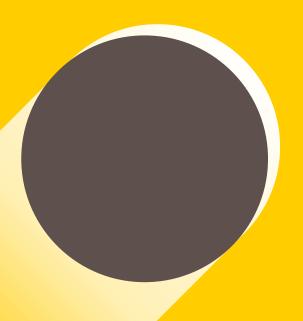
# Session Questions/Réponses





### act





Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin :

- maelle.derboeuf@bpifrance.fr
- <u>strategies-acceleration@bpifrance.fr</u>
- <u>ais.accompagnement@pm.gouv.fr</u>



### **Annexe – Taux d'aides**

Type d'entreprises →  Type de recherches ↓	Petite entreprise (PE)	Entreprise moyenne (ME)	Grande entreprise (GE et ETI)
Développement expérimental	45%	35%	25%
Dans le cadre d'une collaboration effective et/ou en cas d'engagement contractuel de l'entreprise à communiquer les résultats	60%	50%	40%

La contribution d'un partenaire représentant moins de 5% ou moins de 200 k€ de l'assiette de dépenses totales du projet a vocation à être prise en charge en sous-traitance.

### **Annexe – Dépenses éligibles**

Le détail des **dépenses éligibles par acteur** (économique et non économique) est précisé dans la **FAQ**.

Salaires et charges

Frais connexes

Coûts de sous-traitance

Frais de mission

Contribution aux amortissements

Coûts de refacturation interne

Autres couts (consommables ...)

Pour rappel le présent appel à projet finance des dépenses de Recherche & Développement selon le régime d'aide RDI SA.11723